

Document certifié conforme par la Présidente et annexé à la présente délibération du Grand Anancy du 19 décembre 2024 arrêtant l'élaboration du PLUI HMB.
La Présidente,
Frédérique LARDET.

PROCÉDURES			
Élaboration du PLUI-HMB arrêté le			
ECHELLE	Modification	Modification simplifiée	Révision
1:7 500			

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2023

Stationnement

- Secteur E1
- Secteur E2
- Secteur E3
- Secteur E4
- Secteur E5
- Secteur E6

Zonage

- Limites de zones

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

